

Re: RE TR : demande de rectification de l'historique du giratoire de Landrecin

patrick million [p.millionbrodaz@free.fr]

Afin de contribuer à la protection de votre confidentialité, une partie du contenu de ce message a été bloquée. Si vous savez avec certitude que ce message provient d'un expéditeur fiable et si vous souhaitez rétablir les fonctionnalités bloquées, [cliquez ici](#).

Date d'envoi : vendredi 21 mars 2014 15:38

À : [René PADERNOZ](#)

M. le conseiller général,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier qui appelle plusieurs remarques de notre part:

- Notre document répondait légitimement aux attaques que vous avez formulées à l'encontre de la municipalité sortante, notamment lorsque vous avez prétendu dans votre document de campagne que "la commune" avait "*dérapé dans le temps et dans les coûts*", imputant ainsi ouvertement le non aboutissement du projet de giratoire à la municipalité en place. Nous nous sommes contentés de porter à la connaissance des yennois les documents officiels retraçant la chronologie de la conduite de ce dossier afin qu'ils puissent se faire leur propre idée.

Il ne s'agit donc en aucune façon d'un nouvel élément de polémique électorale porté à la connaissance des électeurs mais simplement d'une réponse étayée par des documents officiels.

Vous étiez en mesure de répondre à votre tour à ce courrier par les moyens mis à votre disposition (réseaux sociaux, utilisation de votre blog de campagne, courriels, distribution de "tracts"...).

Vous avez d'ailleurs à juste titre diffusé la lettre de réclamation que vous m'avez envoyé.

- Vous souhaitez que nous rectifions 3 points et que nous portions ces rectifications à la connaissance des yennois.

Vous prétendez que le vice-président vous a confirmé que le projet avait été accepté d'un point de vue technique mais pas financier, précisant que la commune n'était pas prête lorsque le Département avait les capacités financières sans nous en apporter la preuve. Par ailleurs, nous attendons que le vice-président nous confirme ces dires et sa volonté d'en répondre face aux yennois.

Les deux autres points que vous soulevez reposent sur des divergences d'interprétation quant aux délais.

- Vous considérez que notre tract "laisse entendre" que votre intervention est trop tardive. En effet, ce document n'affirme aucunement que vous avez failli dans votre mission mais laisse aux yennois le soin de se faire leur propre idée sur la question.

Nous avons donc veillé à ce que ce document réponde aux exigences de la loi électorale, aucune calomnie ou fausse information n'ayant été diffusée.

Comme nous souhaitons, comme vous, entretenir un débat apaisé, nous allons mettre en ligne sur notre site votre réponse et signaler cette nouvelle publication sur le réseau social Facebook. Votre réponse sera évoquée ce soir lors de notre réunion publique. Vous pouvez jusqu'à ce soir minuit diffuser de votre côté votre réponse.

Nous aurions aimé que votre vigilance quant au poids des mots ait été aussi grande lors de votre réunion publique au cours de laquelle certains de vos colistiers n'ont pas hésité à tenir des propos particulièrement violents à notre encontre.

Nous vous adressons nos salutations cordiales.

Patrick Million-Brodaz.